

**Sujet :** [INTERNET] Déterrage du ragondin

**Date :** Tue, 11 May 2021 19:39:54 +0000

**De :** Joël Esnault

Bonjour Mr le Préfet,

Étant piégeur du ragondin et président d'un GDON, je suis surpris que l'on ne puisse pas déterrer le ragondin entre le 15 janvier 2022 et le 15 septembre 2022, sachant que cet animal est une espèce envahissante causant beaucoup de dégâts aux cultures, sur les rives des rivières, cours d'eau et plans d'eau et surtout porteur de maladies comme la leptospirose pouvant occasionner des décès à l'être humain.

Recevez Monsieur le Préfet l'expression de mes salutations distinguées.

Joël ESNAULT